

- Découvrir différents métiers au sein de plusieurs filières professionnelles
- Développer et acquérir des compétences disciplinaires et transversales utiles à leur poursuite d'études









L'élève de 3^{ème} prépa Métiers :

- Présente le Diplôme National du Brevet série Professionnelle (DNB).
- Prépare le brevet d'initiation à l'informatique (PIX)
- Effectue quatre semaines de stage d'initiation en entreprise.
- Bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Poursuite d'étude :

- Première année de C.A.P
- Seconde professionnelle (Bac Pro 3 ans)
- Apprentissage





Lycée Professionnel Saint-Joseph Saint-Vincent de Paul

Site web: www.stjo-24.fr

23 avenue Georges Pompidou 24000 PERIGUEUX

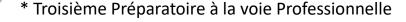
Tél.: 05.53.06.84.58 stjoseph.px@stjo-24.fr



Projets:

- * Développement durable.
- Breakfast : petit déjeuner anglais partagé avec une classe de 4^{ème}
- * Sortie VTT, découverte de paysages
- Environnement, sensibilisation autour du tri
- Visites d'entreprises





Qualités requises :

Profil psychologique:

- * S'inscrire dans une perspective positive d'accès à une formation professionnelle
- * Opérer des choix judicieux
- * Être acteur de ses apprentissages

Profil professionnel:

- * Avoir une représentation positive des métiers et de leurs perspectives
- * Être capable de construire un projet professionnel valorisant

Profil scolaire:

- * Élèves issus de 4ème de collège
- Élèves ouverts à une poursuite d'études dans le domaine professionnel
- Élève présentant un intérêt pour la technologie et les réalisations concrètes
- Élèves volontaires, en difficulté scolaire et/ou en risque de décrochage







HORAIRES HEBDOMADAIRES	Nombre
(en moyenne)	d'heures
Disciplines	
Français (dont 1h de consolidation)	5 h
Mathématiques (dont 1h de consolidation)	4 h 30
L. V. 1 ; L.V.2	5 h 30
Enseignements Artistiques	1 h
Education Physique et Sportive	3 h
Histoire - Géographie - Education Civique	3 h
Sciences et Technologies	3 h
Découverte Professionnelle	5 h
TOTAL	30 h 00



Formation A.S.S.R. 2:

Attestation de sécurité routière n°2, nécessaire pour passer le permis de conduire.









